



Rabat, le 18 Mai 2025

**Scolarité par le CNED en classe complète réglementée  
d'un élève résidant au Maroc**

**L'accès au CNED réglementé est réservé aux élèves, quelle que soit leur nationalité, pouvant justifier d'une inscription dans le système français l'année précédent leur demande au CNED (dans un établissement public ou privé sous contrat en France, un établissement homologué de l'enseignement français à l'étranger ou une inscription au CNED en scolarité complète réglementée).**

**Tout élève ne relevant pas de ces TROIS cas de figure ne pourra pas prétendre à cet accès.**  
Les élèves doivent disposer d'un avis d'orientation correspondant à la classe demandée, avec production de bulletins semestriels ou trimestriels de l'année scolaire précédent l'inscription demandée au CNED.

Elle nécessite obligatoirement une autorisation du poste diplomatique que délivrera ou non, le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, après étude du dossier.

**I) Comment s'inscrire en classe sous formule CNED réglementé ?**

- a) La demande d'inscription est un dossier individuel et est initiée pour chaque élève par la famille ou par l'établissement conventionné avec le CNED, dans le respect du calendrier d'inscription.
- b) La famille doit obtenir l'avis favorable de la Conseillère de coopération et d'action culturelle (COCAC) de l'Ambassade de France au Maroc avant d'entamer toutes démarches d'inscription au CNED.
- c) Le document pour l'avis de la COCAC est téléchargeable en ligne sur le lien :  
<https://www.efmaroc.org/efm/cned/> et fait partie de l'ensemble des pièces recueillies par le CNED.
- d) Le dossier individuel est transmis à la COCAC (par la famille ou par l'établissement conventionné avec le CNED) pour instruction.
- e) Une fois le dossier individuel instruit et sous réserve de la délivrance de l'avis complété à la lumière des documents justificatifs fournis, la famille sauvegarde le document sur son compte CNED avec les autres pièces demandées pour l'inscription.  
Si format papier, la famille/l'établissement renvoie le dossier complet au CNED.
- f) Le CNED reçoit la demande d'inscription en ligne ou en format papier et instruit le dossier.
- g) Le CNED transmet la réponse à la famille

**II) Conditions permettant d'obtenir l'avis de la COCAC.**

**Première inscription en classe complète réglementée**, quel que soit le niveau scolaire demandé mais correspondant aux conditions énumérées.

**Réinscription en classe complète réglementée** pour une entrée en Maternelle, CP, 6<sup>ème</sup>, 2<sup>nd</sup> et 1<sup>ère</sup> année de BTS uniquement sous réserve de justificatif récent de résidence au Maroc.

- a) Vous devez transmettre l'avis COCAC complété et l'adresser par courriel dûment complété à [maude.jabri-pernollet@diplomatie.gouv.fr](mailto:maude.jabri-pernollet@diplomatie.gouv.fr) avec **en pièces-jointes les justificatifs suivants :**

1. la pièce d'identité de l'élève : passeport ou CNI ou livret de famille accompagné de la pièce d'identité du parent mentionné dans le livret de famille justifiant la nationalité de l'enfant mineur
  2. le bulletin scolaire du dernier trimestre et l'avis de passage en classe supérieure et/ou le bulletin du premier trimestre pour une inscription d'un élève scolarisé depuis la rentrée.
  3. le certificat de scolarité
  4. l'exeat (document certifiant que la famille est en règle financièrement avec l'établissement fréquenté l'année précédente) si demandé par le SCAC
  5. un écrit expliquant les raisons de cette demande d'inscription au CNED
  6. un document attestant du lieu d'installation/de résidence au Maroc de moins de 3 mois
  7. autres si besoin.
- b) L'ensemble des informations demandées doit être fournies **en français** transmis par scan **sous format PDF exclusivement ou PDF compressé (pas de ZIP)**.
- c) Une fois l'avis favorable de la COCAC obtenu, les démarches d'inscription au CNED peuvent être entamées ([www.cned.fr](http://www.cned.fr)).

### **III) Inscription dans une CLASSE A EXAMENS (3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale) :**

**Les épreuves des filières professionnelles / techniques** ; pour le CFG et, au lycée, pour les BEP / CAP / BAC Pro / BTS se passent **en France**.

*Les élèves inscrits au CNED doivent justifier d'une adresse en France et s'inscrire directement aux épreuves auprès du rectorat de l'académie de rattachement de la ville.*

**Pour les examens DNB – BAC GENERAL et STMG :**

**Rappel :** Le CNED inscrit directement ses candidats réglementés pour les épreuves anticipées générales et technologiques et Baccalauréat Général et Technologique. Les épreuves se déroulent **au Maroc**.

Contact auprès de notre Service des Examens et Concours de Rabat :

[www.sec-maroc.org](http://www.sec-maroc.org) ou [cned.individuels@sec-maroc.org](mailto:cned.individuels@sec-maroc.org)

**Guylène ESNAULT**

Inspectrice d'Académie  
Conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe,  
en charge de l'enseignement français au Maroc

